

**RÉPUBLIQUE
FRANCAISE**

**DÉPARTEMENT
DE HAUTE-LOIRE**

Nombre Membres

En exercice : **23**

Présents :

13 Titulaires

0 Suppléant

Pouvoirs :

2

Votants :

15 Pour

0 Contre

0 Abstention

Date de la convocation :
17 septembre 2025

Délibération n°
2025.09.34

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL SYNDICAL DU SYMPTTOM A
MONISTROL/LOIRE**

Séance du 24 SEPTEMBRE 2025

L'an deux mil vingt-cinq et le vingt-quatre septembre

A 17h30, le Conseil Syndical, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à Monistrol/Loire sous la présidence de Monsieur Jean-Paul LYONNET Président,

Présents : Yves BRAYE, Philippe GESSEN, Jean-Paul LYONNET, Eric DUBOUCHET, Daniel FAVIER, Jean-Pierre SABATIER, André DEFAY, David SALQUE-PRADIER, Frédéric GIRODET, Elisabeth ROYON, Jean-Luc BORIE, Frédéric GIMBERT, Gilles KACZMAREC.

Absents représentés et ont donné pouvoirs :

Bernard SOUVIGNET a donné pouvoir à André DEFAY. Jean-Paul NICOLAS a donné pouvoir à Jean-Luc BORIE.

Absent : Joël DESSALCES, Didier PINOT, Denis THOUMY, Michel CHAPUIS, Didier DANTONY, Laurent DUPLOMB, Philippe JOUJON, Roland LONJON.

**DESIGNATION DES REPRESENTANTS AUX COMMISSIONS DE SUIVI DE SITE DES
ISDND DE ST JUST MALMONT ET DE MONISTROL/LOIRE**

Conformément aux dispositions de l'article L 125-1 du Code de l'Environnement, « Toute personne a le droit d'être informé sur les effets préjudiciables pour la santé de l'homme et l'environnement du ramassage, du transport, du traitement du stockage et du dépôt des déchets ainsi que les mesures prises pour prévenir ou compenser ces effets ».

En outre, en application de l'article R 125-5 de ce même code « Les préfets sont tenus de créer une commission de suivi de site pour tout centre collectif de stockage qui reçoit ou est destiné à recevoir des déchets non inertes au sens de l'article R. 541-8 ».

Cette instance a pour objet de promouvoir l'information du public sur la protection des intérêts mentionnés à l'article L. 511-1.

La composition de cette commission a été fixée par le Préfet, conformément aux prescriptions de l'article L 125-1.

Cette commission est composée, à parts égales, de représentants de l'administration de l'Etat, représentants des élus des collectivités territoriales ou d'établissements publics de coopération intercommunale concernés; représentants de riverains d'installations classées ou associations de protection de l'environnement dont l'objet couvre tout ou partie de la zone géographique et représentants des exploitants d'installations classées pour laquelle la commission a été créée ou organismes professionnels les représentant. Elle est présidée par Monsieur le Préfet ou son représentant.

Dans ces conditions, cette commission de concertation, de dialogue et de surveillance se réunit sur convocation de son président.

Le SYMPTTOM procède à la désignation du collège des élus dans le cadre de sa compétence.

Les Arrêtés Préfectoraux portant composition de cette instance pour le site du Combeau à St-Just Malmont et pour le site de Perpezoux à Monistrol/Loire, en date du 1^{er} décembre 2020 arrivent à son terme (durée 5 ans).

Il y a lieu de désigner les membres qui seront appelés à siéger au sein de ladite commission.

Pour St-Just Malmont (modifié le 13/01/23) :

- 2 membres titulaires (le Président du SYMPTTOM et le Président du SICTOM Velay Pilat),

- 2 membres suppléants (ou leurs représentants),

Actuellement : Monsieur Frédéric GIRODET et Monsieur Jean-Paul LYONNET, membres titulaires et Monsieur Denis THOUZY et Monsieur Laurent DUPLOMB membres suppléants.

Pour Monistrol/Loire (modifié le 04/10/24) :

- 1 membre titulaire (le Président du SYMPTTOM),

- 1 membre suppléant (ou son représentant),

Actuellement : Monsieur Jean-Paul LYONNET, membre titulaire et Monsieur Laurent DUPLOMB membre suppléant.

M. le Président propose de maintenir les désignations actuelles vu les très prochaines élections municipales.

Il est rappelé qu'en application de cette même réglementation, Monsieur le Président doit désigner deux représentants titulaires et deux représentants suppléants du personnel pour représenter le collège des salariés.

Pour St-Just Malmont :

- 2 membres titulaires,

- 2 membres suppléants,

Actuellement : Madame FRUCTOSO Aurélie et Monsieur David ROUBY, en qualité de représentants du personnel titulaires, et Monsieur Yvan ALEXANDRE et Madame Emilie PITAVAL en tant que représentants suppléants.

Pour Monistrol/Loire :

- 1 membre titulaire,

- 1 membre suppléant,

Actuellement : Monsieur David ROUBY, personnel titulaire, et Madame Emilie PITAVAL représentante suppléante.

Le Président propose de remplacer Mme PITAVAL par M. BEDENIK en charge des ISDND.

Le Comité Syndical après en avoir délibéré,

- **DESIGNE à l'unanimité** le Président du SICTOM Velay Pilat, Monsieur Frédéric GIRODET et le Président du SYMPTTOM, Monsieur Jean-Paul LYONNET, en qualité de membres titulaires et Monsieur Denis THOUAMY et Monsieur Laurent DUPLOMB en tant que membres suppléants pour siéger au sein de la Commission de Suivi de Site de l'ISDND de St Just Malmont pour le collège des exploitants des installations classées.
- **DESIGNE à l'unanimité** le Président du SYMPTTOM, Monsieur Jean-Paul LYONNET en qualité de membre titulaire et Monsieur Laurent DUPLOMB en tant que membre suppléant pour siéger au sein de la Commission de Suivi de Site de l'ISDND de Monistrol/Loire pour le collège des exploitants des installations classées.
- **DESIGNE à l'unanimité** Madame FRUCTOSO Aurélie et Monsieur David ROUBY, en qualité de représentants du personnel titulaires, et Monsieur Yvan ALEXANDRE et Monsieur David BEDENIK en tant que représentants suppléants au sein de la Commission de Suivi de Site de l'ISDND de St Just Malmont.
- **DESIGNE à l'unanimité** Monsieur David ROUBY, en qualité de représentant du personnel titulaire, et Monsieur David BEDENIK en tant que représentant suppléant au sein de la Commission de Suivi de Site de l'ISDND de Monistrol/Loire.
- **DONNE TOUS POUVOIRS** à Monsieur le Président pour engager toutes les démarches, à prendre toutes décisions et à signer tous documents nécessaires, pour assurer l'exécution des présentes dispositions.

POUR COPIE CONFORME AU REGISTRE

SYMPTTOM
26, Rue des Moletons / Bât. La Tour d'Etoile
43120 MONISTROL SUR LOIRE
04 71 75 57 57

Le Président

Jean-Paul LYONNET